
DUERP
AZUR ACTION
FORMATION & CONSEIL

Formation DUERP : maîtriser la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels

Description : Dans les secteurs du commerce, de la restauration et des services, les risques professionnels sont variés : troubles musculosquelettiques, accidents de manutention, chutes et glissades, stress lié au contact client, risques liés à l'utilisation d'équipements spécifiques. L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle pour prévenir ces situations et garantir un environnement de travail sain et sécurisé.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est une obligation légale pour tout employeur, quelle que soit la taille de l'entreprise. Il doit être mis à jour régulièrement et conservé. Bien conçu, il ne se limite pas à une formalité administrative : il devient un véritable outil de pilotage de la prévention, qui permet de hiérarchiser les priorités et de planifier des actions concrètes et réalistes.

Cette formation vous guide pas à pas, de la définition des unités de travail à la rédaction du document, en passant par l'identification des risques, l'évaluation de la fréquence d'exposition et de la gravité des dommages potentiels. À partir de situations de travail concrètes, vous repartez avec une méthode claire et reproductible, adaptée à votre activité, pour construire un DUERP cohérent et facile à mettre à jour.

En alliant conformité réglementaire et amélioration des conditions de travail, vous renforcez à la fois la sécurité de vos équipes et la performance de votre entreprise. Investissez dans la prévention pour réduire les accidents et l'absentéisme, fidéliser vos collaborateurs et valoriser l'image de votre établissement.

Le public concerné : Entrepreneurs, créateurs d'entreprise, indépendants, TPE et toute personne souhaitant structurer la communication de son activité.

Les prérequis : Pas de prérequis.

Les objectifs :

- ✓ Identifier et analyser les risques professionnels
- ✓ Concevoir et actualiser efficacement son DUERP
- ✓ Mettre en place des actions de prévention adaptées et impactantes

La durée : 7 heures (deux demi- journées)

Le délai d'accès : 3 semaines à compter de la réception de la demande.

AZUR ACTION, 26 Avenue des Acacias, 06500 Menton - SIRET : 934 787 714 00013 - R.C.S de Nice
Société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 5 000,00 Euros.
Déclaration d'activité n° : 93061152406 enregistrée auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
(Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)
contact@azuraction.fr - 09 88 34 81 10– www.azuraction.fr

Le programme :

- ✓ Comprendre l'enjeu et le cadre réglementaire : l'intérêt d'une démarche de prévention des risques professionnels, le cadre juridique (loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991, décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 et décret n° 2022-395 du 18 mars 2022), les obligations de mise à jour, de conservation et de mise à disposition du document, et les différents acteurs.
- ✓ Structurer l'évaluation : déterminer les unités de travail, puis identifier et catégoriser les risques professionnels.
- ✓ Évaluer les risques : déterminer la fréquence d'exposition des salariés et évaluer la gravité des dommages potentiels.
- ✓ Rédiger et faire vivre le document unique : rédiger le DUERP, puis assurer un suivi régulier en le mettant à jour, en le conservant pendant 40 ans et en veillant à sa cohérence de forme avec les versions précédentes.

L'accessibilité : Pour toute demande liée à une situation de handicap, contacter notre référente handicap, Céline Villain (contact@azuraction.fr – 09.88.34.8110), afin d'adapter les modalités pédagogiques et techniques. Cette référente est également notre interlocutrice pour la prévention et le traitement des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et des discriminations.

Les moyens pédagogiques et techniques :

- ✓ Formation en présentiel (distanciel possible sur demande, avec émargement électronique et suivi de la participation effective de chaque stagiaire).
- ✓ Méthode pédagogique adaptée en fonction des besoins et des stagiaires.
- ✓ L'intervenant utilisera son ordinateur et son vidéoprojecteur si besoin.
- ✓ Formation réalisable dans les locaux de l'entreprise ou dans des locaux à proximité de l'entreprise.

Notre engagement qualité : Chez AZUR ACTION, la qualité de nos formations est au cœur de notre engagement. Notre organisme est certifié Qualiopi (certification délivrée par Qualitia). La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation. Nous faisons intervenir exclusivement un formateur qualifié, expert dans son domaine.

Les dispositifs de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats :

- ✓ Feuille de présence.
- ✓ QCM en début et fin de formation pour mesurer les acquisitions.
- ✓ Mise en pratique, quiz, jeux, ateliers réflexifs et tout autre dispositif jugé pertinent peuvent être mis en place.

AZUR ACTION, 26 Avenue des Acacias, 06500 Menton - SIRET : 934 787 714 00013 - R.C.S de Nice
Société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 5 000,00 Euros.
Déclaration d'activité n° : 93061152406 enregistrée auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
(Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)
contact@azuraction.fr - 09 88 34 81 10– www.azuraction.fr

Nature de la formation : Formation non certifiante : elle ne délivre ni certification, ni diplôme. Un certificat de réalisation est remis à chaque stagiaire en fin de formation.
Ce format court et sur mesure nous permet d'adapter le contenu aux réalités de votre entreprise et de vous offrir des compétences immédiatement opérationnelles, dans le cadre de votre plan de développement des compétences.

Les tarifs :

- ✓ Formation individuelle ou pour 2 personnes : Tarifs sur demande – contactez-nous pour une offre personnalisée !
- ✓ 3 stagiaires : 399 € net par stagiaire (TVA non applicable, art. 261-4-4° a du CGI).
- ✓ Vous souhaitez former plus de 3 personnes ? Contactez-nous afin d'étudier ensemble des conditions adaptées à vos besoins !

Le financement : Cette formation peut être financée directement par votre entreprise, par votre OPCO (salariés) ou par votre fonds d'assurance formation (travailleurs non salariés), sous réserve d'accord de prise en charge. Elle n'est pas éligible au CPF.

Indicateurs qualité :

- ✓ Note de satisfaction : 5/5 – moyenne simple de 1 évaluation recueillie sur les 12 derniers mois glissants (aucune réponse exclue).
- ✓ Taux de recommandation : 100 % – calculé sur 1 évaluation recueillie sur les 12 derniers mois glissants (aucune réponse exclue).

Contactez-nous : contact@azuraction.fr – 09 88 34 81 10
Mise à jour : 16/10/2026

AZUR ACTION, 26 Avenue des Acacias, 06500 Menton - SIRET : 934 787 714 00013 - R.C.S de Nice
Société par actions simplifiée (Société à associé unique) au capital de 5 000,00 Euros.
Déclaration d'activité n° : 93061152406 enregistrée auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
(Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État)
contact@azuraction.fr - 09 88 34 81 10– www.azuraction.fr